

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 22

votants 31

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

le : 05 FEVRIER 2025

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2025

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI, A. SALZE
Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL

Mmes F. MOURET, S. COMBE, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN, S. DIET, MD. PAGES, N. AUBERT
Mrs. D. CHAMBON, M. TEISSIER, B. CLARETON, L. CONSOLIN, C. LABARDE

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. I. MILLET (pouvoir à C. AMIEL), C. PTAK (pouvoir à F. MOURET), L. IMBERT (pouvoir à L. CONSOLIN), D. MAHUET (pouvoir à S. PONCHON), C. ALLEMANY (pouvoir à E. CHAUVET), S. LAMBERT (pouvoir à D. CHAMBON), R. THIERS-SIMON (pouvoir à PH. MARTIN), B. REYNÈS (pouvoir à C. LABARDE), M. LOMBARDO (pouvoir à MD. PAGES), C. BARRY

ABSENTE : N. BOUABDALLAH

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre SEISSON

**20250205 – 08/FIN08. AFFECTATION PROVISOIRE DU RESULTAT 2024 –
BUDGET ANNEXE DU PARKING CENTRE-VILLE**

L'affectation des résultats s'inscrit dans le cadre des procédures introduites par les instructions comptables M4.

Le Conseil Municipal est amené à procéder à l'affectation provisoire des résultats comptables de l'année 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats 2024 comme suit :

Le Compte Financier Unique provisoire 2024 du budget du Parking du Centre-Ville de la Commune de Châteaurenard fait ressortir :

- Un résultat d'exploitation excédentaire de 40 870.18 €
- Un résultat d'investissement excédentaire de 13 392.74 €

Les restes à réaliser 2024 de la section d'investissement sont :

- En dépenses d'investissement de 14 232.39 €

Vu l'examen de ce dossier en commission Finances le 21 janvier 2025,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré par 26 voix pour, 5 abstentions

LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE d'affecter les résultats 2024 du budget annexe du parking centre-ville après intégration des restes à réaliser, comme suit :

- Report du déficit au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » (dépenses d'investissement), à hauteur de 839.65 €
- Report de l'excédent de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » (recettes de fonctionnement), à hauteur de 40 030.53 €

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 06 février 2025

LE MAIRE
Marcel MARTEL

